



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 745**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 745 intitulé *Règlement fixant le tarif exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025 et qu'il est entré en vigueur le 12 mars 2025.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 12 mars 2025.

M<sup>e</sup> Luc Drouin  
Directeur des affaires juridiques et greffier